Bureau du 8 juin 2026

Présents :	Pascal Grappin (Président), Claude Fontaine (1er Vice-Président), Émilie Alif, Hugues Antoine, Luc Baudry, Gilles Biancone, Dominique Dupont, Patrick Duthu, Emeline Girard-Becq, Lionel Houée, Benjamin Leroux, Jean-Michel Mars, Pascal Petot, Thierry Rolland, Christine Seguin-Voye, Éric Skladana, Nicolas Urbano, Gérard Verdreau
Excusés représentés :	Stéphane Dahlen (pouvoir à Pascal Grappin) Jean-Noël Mory (pouvoir à Christine Seguin-Voye)
Excusés :	/
Secrétaire de séance :	Émilie Alif
Assistaient à la réunion :	Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service Affaires générales et Finances), Bruno Kablitz (responsable du service Réseaux, Mobilité et Informatique-SIG), Pascaline Fisch (responsable du service Énergie), Nathalie Blanc (responsable du service Communication, Relations Publiques et Protocole)

La première réunion du nouveau Bureau du SICECO a eu lieu le 8 juin 2026 dans les locaux du syndicat. Le Président ouvre la séance à 14h00.
Il remercie les Membres du Bureau présents et transmet les excuses de leurs collègues empêchés.
Il est procédé à un tour de table, afin que chaque nouveau membre du Bureau puisse se présenter.

1) <u>Désignation du secrétaire de séance</u> :

Émilie Alif est désignée Secrétaire de séance.

2) <u>Approbation du compte-rendu</u> :

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion de Bureau du 21 avril suscite des observations de la part de l'assemblée.
La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) <u>Actualités</u> :

- **Litige avec Enedis**

  La clôture de l'instruction a été prononcée par la Cour Administrative de Lyon le 26 mai. La date d'audience n'est pas encore connue.
  Le litige porte sur l'exécution du contrat de concession quant à la valorisation de son actif, et des obligations du concessionnaire sur les moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour réaliser le renouvellement du réseau dans les délais,

et avec les caractéristiques techniques requises permettant de garantir la qualité et la pérennité du réseau pour les 30 années à venir, tenant compte du contexte actuel (électrification massive, injections croissantes de productions renouvelables, dégradations des conditions climatiques, réseau âgé de 50 ans), le réseau appartenant au SICECO et aux Communes in fine.

- **Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes « Soutien des collectivités aux EnR »**

  Il s'agit d'une instruction nationale découlant du rapport de la Cour des Comptes relatif aux dispositifs de financement des ENR. Il a été demandé à plusieurs CRC d'effectuer des contrôles régionaux afin d'analyser l'action des collectivités locales dans ce domaine (48 structures sont concernées sur 6 Régions).
  Le contrôle porte sur le SICECO et la SEML Côte-d'Or Energies.
  Un rapport provisoire sera établi au mois de septembre, le rapport définitif est prévu en novembre.

- **Congrès IPAMAC le 28 mai dans le Parc du Morvan**

  L'association Inter-Parcs du Massif Central regroupe les 11 parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes. Le SICECO a animé un groupe de travail régional sur les impacts de l'éclairage artificiel nocturne.

- **Réunion EPCI – PCAET**

  Une réunion a eu lieu le 4 juin avec les EPCI dans le cadre de la révision des PCAET pour définir les modalités d'accompagnement des différentes Communautés de Communes par le SICECO.

- **Présentation du CRAC Enedis**

  La présentation du Compte rendu annuel d'activité est prévue le jeudi 2 juillet à 9h00.

- **Présentation du CRAC GRDF**

  La présentation du Compte rendu annuel d'activité est prévue le lundi 6 juillet à 10h00.

- **Journée DDT pour les nouveaux élus**

  Elle est organisée le vendredi 19 juin à l'Université de Bourgogne Franche-Comté avec tous les partenaires institutionnels, dont le SICECO, qui animera un stand et effectuera 4 présentations (photovoltaïque, aménagement du territoire, rénovation du bâti, éclairage public).

- **Assemblée Générale ATMO BFC**

  Elle se déroulera le vendredi 26 juin à 10h00 à Besançon.

- **Formations des élus**

  Les membres du Bureau sont informés du projet de mise en œuvre de formation des élus du SICECO au cours du second semestre compte tenu du fort renouvèlement des élus désignés dans les CLE (plus de 60%).

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- ➥ Réunions de secteurs (élus et agents) et visios pour le groupement d'achat d'énergie à la rentrée 2026
- ➥ Clubs énergie et SIG au début de l'année 2027
- ➥ Réunions spécifiques pour les nouveaux membres du Bureau
- ➥ Aspects « concession électricité et gaz » avec les membres du Comité (réunions spécifiques ou se tenant avant le début du déroulement de l'ordre du jour)

- **Bornes IRVE du SICECO**

  Il est constaté une forte augmentation de la fréquentation avec un nombre de charge supérieur à 1 000 par mois ce qui équivaut aux niveaux records de l'été 2022.
  Compte tenu de la fin du marché à compter du 24 octobre, une décision devra être prise sur la suite à donner à ce service (arrêt ou poursuite) et sur ses modalités de gestion.
  Le groupe de travail « Mobilités » sera en charge de ce dossier.

4) Affaires Générales et Finances - Ressources Humaines – Commande Publique :

A – Affaires Générales

a) Constitution des différentes Commissions et structures du SICECO

Le Président rappelle que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 29 mai 2026, adopté la composition suivante pour le Bureau : le Président, le 1er Vice-président, 10 Vice-présidents et 8 membres représentant les adhérents.

Lors de ce Comité, il avait expliqué que les différentes commissions et structures du SICECO seraient mises en place lors du Comité du 22 juin.

1 – **Les différentes commissions**

Le Président du SICECO **Pascal Grappin**, aura la charge de la commission "**Affaires générales et Finances"**

Les Présidents des commissions techniques sont :

- ↳ **Claude Fontaine** - Commission "**Energie et transition énergétique**",
- ↳ **Hugues Antoine** - Commission "**Eclairage public et équipements électriques collectifs**",
- ↳ **Luc BAUDRY** - Commission « **Réseaux électriques, réseau gaz et communications électroniques** ».

Un point est fait avec les membres du Bureau afin de savoir dans quelles commissions ils souhaitent s'inscrire. Les commissions seront complétées lors du Comité du 22 juin avec les autres élus du Comité volontaires.

2 – **La Commission Consultative Paritaire (SICECO-EPCI)** :

Cette commission imposée aux Syndicats d'énergie par la loi Transition Energétique et Croissance Verte en 2016 doit permettre la coordination de l'aménagement du territoire par les EPCI avec la gestion des réseaux d'énergie (électricité, gaz et chaleur) opérée par les Syndicats, par exemple conduire à des choix énergétiques en matière d'urbanisme et de mobilité.

18 EPCI sont adhérents du SICECO ; conformément au principe de parité qui régit cette commission, il convient de proposer un nombre égal de délégués du Syndicat.

Un point est fait avec les membres du Bureau afin de savoir si certains souhaitent participer à cette commission. La CCP sera complétées lors du Comité du 22 juin avec les autres élus du Comité volontaires.

3 – **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** :

Cette commission a pour objet de mettre en place et rendre compte aux usagers des services publics payants organisés en régie ou via des délégataires et notamment les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz naturel, la régie chaleur et le service de recharge de bornes IRVE.

Un point est fait avec les membres du Bureau afin de savoir si certains souhaitent participer à cette commission. La CCSPL sera complétées lors du Comité du 22 juin avec les autres élus du Comité volontaires.

4 – **Le Conseil d'exploitation de la Régie Côte d'Or Chaleur** :

Dans le cadre de sa compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » pour le compte des adhérents, le Comité du SICECO a décidé lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2016, la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer le service public à caractère industriel et commercial de production publique de chaleur et de froid.

Le Président propose de soumettre à l'approbation du Comité la désignation des délégués titulaires suivants :

- Lionel HOUÉE – CLE 3
- Nicolas URBANO – CLE 5
- Patrick DUTHU – CLE 6
- Gérard VERDREAU – CLE 6
- Pascal PETOT – CLE 11

Le Bureau valide la liste proposée.

5 – **Les Commissions d'appels d'offres, jury de concours et Commission d'ouvertures des plis des délégations de service public** :

Le Président informe les délégués qu'à la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres, le jury de concours et la commission d'ouverture des plis pour l'attribution des marchés publics publiés en appel d'offres ouvert, les délégations de service public et ce pour la durée du mandat.

Le Comité devra procéder à la désignation des membres qui siègeront à la CAO le 22 juin.

b) <u>Désignation des représentants du SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or à AMORCE</u> (délibération n°045-26-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'AMORCE est un réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux, en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau, est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises de plus de 1000 membres comportant 2/3 de collectivités (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats, conseils départementaux, conseils régionaux…).

Grâce à ses compétences, cette association accompagne et défend les collectivités engagées dans la transition énergétique en matière de :

- Planification énergie climat
- Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique
- Lutte contre la précarité énergétique
- Distribution de gaz et d'électricité
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid

Le Président propose aux membres du Bureau de désigner **Monsieur Nicolas URBANO**, **en tant que titulaire** au sein des diverses instances de l'association, ainsi que **Monsieur Pascal PETOT, en tant que suppléant**.

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

c) <u>Désignation des représentants du SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or au Comité Régional de l'Énergie</u> (délibération n°046-26-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Comité Régional de l'Énergie est une instance créée par la loi Climat et Résilience et chargée de favoriser la concertation territoriale au sein d'une région sur les questions relatives à l'énergie.

Ce comité est en particulier chargé de faire une proposition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur et de froid après l'adoption de la prochaine PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2030-2035).

Il a également pour mission de :

- s'associer à la définition ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité du Territoire),
- rendre un avis sur les cartographies des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables proposées par les communes de la région,
- rendre un avis sur l'évolution du développement des énergies renouvelables et de récupération dans la région, sur la base d'un bilan des indicateurs de suivi,
- débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur la région.

Le Président indique que le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or avait désigné en 2023 2 représentants pour siéger au Comité Régional de l'Energie (CRE) de Bourgogne-Franche-Comté pour un mandat de 6 ans, le Président Jacques Jacquenet (titulaire) et Claude Fontaine (suppléant).

Il faut donc choisir un nouveau représentant titulaire. **Monsieur Pascal Grappin** est désigné. **Monsieur Claude Fontaine** ayant conservé un mandat électif au sein du SICECO, reste suppléant.

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

d) <u>Assises Européennes de la Transition Énergétique - Information</u>

Les assisses se dérouleront du 23 au 25 juin à Dijon, au Parc des Expositions et des Congrès et de l'Opéra. Le SICECO animera un stand commun avec la FNCCR et les 7 autre Syndicats de Bourgogne Franche-Comté.

Le programme est présenté aux membres du Bureau.

e) <u>Nouvel acte de décentralisation - Information</u>

Les Syndicats Départementaux d'Énergie jugent ce texte dangereux pour l'avenir ; alors que les Départements devaient être leaders, il n'en est plus question, c'est le Préfet qui devrait prendre leur place.

Les membres du Bureau débattent sur le nouvel acte de décentralisation.

Ils se concertent sur les actions à engager, notamment un projet de motion pour les adhérents, et un courrier aux Sénateurs leur rappelant que le syndicat représente la majorité des communes de la Côte d'Or et les EPCI.

Un dossier technique faisant état des différents points qui posent problèmes pour la gestion du SICECO dans cet acte sera constitué, et un modèle de délibération proposée pour permettre aux communes de se prononcer.

L'audition de la Ministre GATEL aura lieu au Sénat le 11 juin (examen par celui-ci début juillet).

<u>Addendum :</u> depuis la réunion du Bureau, le gouvernement a décidé de retirer en totalité ce projet de loi de l'ordre du jour du Sénat.

f) <u>Instruction relative aux 100 territoires d'électrification - Information</u>

L'État a identifié un certain nombre d'EPCI afin de leur proposer d'entrer dans ce grand projet de généralisation d'électricité comme source d'énergie principale.

Le Premier Vice-Président Claude Fontaine et Jean-Michel Jeannin font un compte-rendu du rendez-vous du 2 juin avec le Secrétaire Général.

Le SICECO avait rédigé une note faisant état des EPCI prioritaires mais la note du Gouvernement transmise à la Préfecture ne met pas en avant les mêmes EPCI.

Un seul EPCI a fait acte de candidature, la Communauté de communes des Terres d'Auxois. La Préfecture a demandé, si possible, l'accompagnement de l'EPCI retenu par le SICECO.

B – Finances

a) Points financiers - Information

Un point est fait aux élus sur les grandes masses budgétaires du budget principal du SICECO dont la synthèse est communiquée en **annexe 1**)

b) Présentation des Budgets Supplémentaires pour le Budget Principal et les Budgets annexes Régie Côte d'Or Chaleur et IRVE

Monsieur GRAPPIN présente les projets de Budgets Supplémentaires du Budget Principal et des Budgets annexes IRVE et Régie Côte d'Or Chaleur qui seront soumis à l'approbation du Comité le 22 juin.

Il rappelle que la préparation des budgets se fait en principe de manière collective à partir des propositions des commissions techniques et de la commission affaires générales et finances. Le Bureau est ensuite amené à se prononcer sur les inscriptions budgétaires à proposer au Comité.

Cependant pour ces budgets supplémentaires, le calendrier électoral (renouvèlement du Comité le 29 mai) et le calendrier budgétaire (vote des BS le 22 juin) n'ont pas permis de mettre en œuvre cette procédure.

Il explique toutefois que les BS présentés suivent les orientations budgétaires prises à l'occasion du vote des budgets primitifs avec en plus des ouvertures de crédits supplémentaires en investissement pour :

- Les aides à la rénovation énergétique des bâtiments (+ 890 000 €),
- Les travaux pour les réseaux électriques et l'éclairage public (+ 1800 000 €).

c) Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours
(délibération n°047-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

La liste des travaux est jointe en **annexe 2.**

d) Versement de la redevance incitative au regroupement de la compétence gaz
(délibération n°048-26-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Comité a mis en place une redevance incitative au regroupement de la compétence Gaz par la délibération n° 67-23-DEL du 30 juin 2023.
La liste récapitulative des redevances incitatives à reverser par le SICECO au titre de la compétence gaz est jointe en **annexe 3**.

e) Consultations bancaires pour le financement des réseaux de chaleur de Saulieu Centre et de Pouilly en Auxois -Information

Les élus sont informés que des consultations bancaires ont été lancées pour le financement de la construction des réseaux de chaleur de Saulieu Centre et de Pouilly-en-Auxois.

La sélection des offres retenues sera faite par le Comité le 22 juin.

C – Ressources Humaines

a) <u>Actualités</u>

Le Bureau est informé de la publication de l'offre d'emploi pour le recrutement d'un technicien chargé de projets GTB (Gestion Technique du Bâtiment) et objets connectés, spécialisé en énergie.

b) <u>Recrutement d'un contrat de formation en alternance sur la période 2026 -2027</u> (délibération n°049-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

D– Marché Publics

a) <u>Actualités</u>

Le changement du logiciel de suivi des affaires (SYNDELEC) toujours en cours nécessite :

- ➥ une augmentation du montant du marché sur le coût du logiciel,
- ➥ une augmentation du délai d'exécution.

Compte tenu du montant de l'avenant éventuel il est demandé aux services de préparer avec le prestataire un point détaillé des causes liées à cette hausse.
Les éléments seront communiqués à la CAO du 2 juillet et un compte rendu sera fait lors de la prochaine réunion du Bureau.

b) <u>Signature de la convention pour la prise en charge des surcoûts financiers liés à la crise internationale</u> (délibération n°055-26-DEL)

Le Président informe les membres du Bureau que les entreprises titulaires des marchés publics rencontrent des difficultés dans le cadre des contrats en cours d'exécution. En effet, en raison de la situation internationale, elles peuvent invoquer le fait que cette circonstance exceptionnelle affecte gravement les conditions d'exécution des contrats, voire leur équilibre économique, et met en danger l'emploi de leurs salariés, et par voie de conséquence, la continuité même des services publics.

La délibération présentée vise à permettre au Président de négocier au cas par cas avec les prestataires qui feraient une demande de prise en charge des surcoûts financiers liée à l'exécution des contrats conclus avec le SICECO.

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

5) Affaires Techniques :

A – Électrification rurale

Classement des communes pour l'éligibilité au Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification Rurale (FACé) (délibération n°051-26-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la distribution publique d'électricité en France est caractérisée par un double système de maîtrise d'ouvrage et de financements des réseaux. Le SICECO, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) est propriétaire de tous les réseaux de moyenne et basse tension et en a concédé la gestion et l'entretien à ENEDIS, mais la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement de ces réseaux ainsi que leur financement sont différenciés selon deux régimes :

- en urbain (> 20 000h), c'est ENEDIS qui assure l'essentiel de la maîtrise d'ouvrage (construction, entretien et le renouvellement) et finance ces travaux
- en rural, si l'entretien et le renouvellement des ouvrages sont également à la charge d'ENEDIS, le SICECO assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement et de renforcement des réseaux en basse tension.

Le Compte d'Affectation Spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (CAS FACé) finance ces travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'AODE dans les communes rurales au sens du FACE. Il s'agit principalement de travaux de renforcement, de sécurisation, d'enfouissement et d'extension des réseaux d'électricité.

Le décret du 4 mars 2026 a modifié les règles d'éligibilité des communes à ces aides (communes rurales au sens du FACé) dont la liste doit être fixée par arrêté du préfet au plus tard le 1er décembre qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Désormais, les communes rurales au sens du FACé sont celles classées parmi les bourgs ruraux, les communes rurales à habitat dispersé ou très dispersé (grilles de densité de l'INSEE) et qui ont :

- ou moins de 2 000 habitants
- ou étaient déjà éligibles aux aides du FACE.

Ces nouvelles dispositions réglementaires conduisent à classer deux nouvelles communes dans le régime rural : AGENCOURT et CREPAND.

Le décret prévoit des possibilités d'étendre le bénéfice des aides à une commune :

- classée parmi les bourgs ruraux, les communes rurales à habitat dispersé ou très dispersé ;
- dont la population est comprise entre deux mille et cinq mille habitants,
- qui n'était pas jusqu'alors éligibles aux aides du FACé.

Une telle dérogation apparaît également justifiée par une circonstance locale particulière telle que l'isolement de la commune.

Sept communes correspondent aux 3 conditions ci-dessus : BRAZEY-EN-PLAINE, MONTBARD, NUITS-SAINT-GEORGES, SAULIEU, SELONGEY, SEMUR-EN-AUXOIS, SEURRE et VENAREY-LES-LAUMES.

Cependant seule la commune de SAULIEU présente des caractéristiques d'isolement et d'habitat (nombreux hameaux) la rapprochant explicitement du régime rural.

Le Président propose de demander une dérogation pour cette commune.

Cette dérogation doit faire l'objet d'une demande conjointe du SICECO et d'ENEDIS au préfet avant le 1er octobre mais à transmettre à la FNCCR avant le 1er septembre 2026 dans le cadre d'un protocole national prévoyant une limitation à 30 changements de ce type pour toute la France.

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

B – Communications électroniques

Avenant à la convention d'accès aux infrastructures passives de communications électroniques signée le 17 février 2024 avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or, la Société Publique Locale Bourgogne Franche-Comté Numérique et BFC Fibre (délibération n°052-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

C – Énergie

Complément à la programmation de l'Appel à Projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires »
(délibération n°053-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Le tableau de ce complément de programmation est joint en **annexe 4.**

D – Régie Côte d'Or Chaleur

Contrat de mise à disposition de personnel de la commune de Fontaine Française à la Régie Côte d'Or Chaleur pour la conduite courante de la chaufferie
(délibération n°054-26-DEL)

Le Président présente le contrat de mise à disposition de personnel et son annexe, qui définissent les modalités techniques et financières de mise en œuvre de la conduite courante de la chaufferie et du réseau de chaleur par un agent communal pour la Régie Côte-d'Or Chaleur du SICECO.

La délibération est prise à l'unanimité, Monsieur URBANO ne prenant pas part ni aux débats ni au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

6) Agenda

- **Jeudi 2 juillet – 14h30 : CAO**
- **Vendredi 3 juillet - 10h30 :** Inauguration du parc PV des Roches Bleues développé par la SEML COE
- **En septembre** : CCSPL
- **Jeudi 10 septembre - 9h00 :** Réunion de bureau
- **Réunions de CLE** : du jeudi 01 octobre au mardi 20 octobre
- **Vendredi 11 septembre - 10h00 :** Comité technique SEML COE
- **Lundi 12 octobre – 9h00** : Commission Réseaux électriques, Gaz et CE
- **Jeudi 22 octobre - 9h00 :** Réunion de bureau
- **Jeudi 22 octobre – 14h30 :** Conseil d'Administration SEML COE
- **En novembre – 9h00** : Commission Consultative Paritaire EPCI
- **Jeudi 5 novembre – 9h00 :** Commission Energie et Transition énergétique
- **Mardi 10 novembre – 9h00 :** Commission Affaires générales et finances (DOB)
- **Jeudi 19 novembre - 9h00 :** Réunion de bureau (DOB)
- **Mercredi 25 novembre - 14h00** : Commission Affaires Générales et Finances (BP)
- **Du 24 au 26 novembre :** Salon des Maires et des Collectivités Locales (Paris)
- **Jeudi 26 novembre – 9h00 : Commission Équipements Électriques Collectifs**
- **Vendredi 27 novembre - 17h00 :** Assemblée générale (DOB)
- **Mercredi 2 décembre - 14h00 :** Réunion de bureau (BP)
- **Jeudi 10 et vendredi 11 décembre :** Salon des Maires de la Côte-d'Or
- **Lundi 14 décembre – 17h00 :** Assemblée Générale (BP)

Le planning prévisionnel des réunions de CLE de l'automne est joint en **annexe 5**.

Fait à Dijon, le 3 juillet 2026

Le Président du SICECO

Pascal GRAPPIN

Finances - BP 2026

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 919 400,00	15 919 400,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	15 919 400,00	15 919 400,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 374 216,00	12 374 216,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 374 216,00	12 374 216,00

TOTAL DU BUDGET (4)	28 293 616,00	28 293 616,00

DEPENSES FONCTIONNEMENT BP 2026		
011 charges générales	2 385 126	Frais de siège (électricité, télécommunications, informatique…) Maintenance EP 1 370 000 €
012 charges de personnel	2 975 000	46 agents
014 atténuation de produits	1 400 000	Reversement de l'accise sur l'électricité au communes urbaines selon un taux individualisé
65 autres charges de gestion	2 123 733	Indemnités des élus Informatique en nuage Reversement RODP aux communes + redevance gaz (315 000 €) Etudes ENR au profit des adhérents (412 000 €) CCRT (850 000 €)
66 charges financières	40 957	Charges d'emprunt sur budget principal. Ratio de désendettement 0.98 année
67 charges exceptionnelles	20 000	
68 dotations aux provisions	605 000	Anticipation de la perte de recettes en cas de non-renégociation du contrat de concession dans les délais
042 amortissement	800 000	
023 Virement SF	2 024 400	Excèdent de fonctionnement utilisé pour financer les investissements
TOTAL	12 374 216	

RECETTES FONCTIONNEMENT – BP 2026		
70 Produits des services	**754 209**	RODP réseau électrique (217 000 €) Locations Com Electronique (134 209 €) et appuis communs (150 000 €) Refacturation SEML, régie chaleur et IRVE (253 000 €)
73 Impôts et taxes	**7 150 000**	Accise sur l'électricité perçue par le SICECO pour le compte de ses adhérents (58.76 % des RRF)
74 Dotations et participations	**1 266 979**	Participation des adhérents sur la maintenance EP, les sinistres et les études selon le règlement financier Subventions des autres financeurs sur études
75 Autres produits de gestion courante	**3 015 920**	Redevance R1 électricité (372 000 €) et gaz (97 000 €) - R2 (0) - Convention de Partenariat (1 321 500 €) Vente CEE (250 000 €) Participations uniques groupement d'achat électricité par marché de 3 ans (75 000 €) CCRT piloté par SICECO (850 000 €)
77 Produits exceptionnels	**20 000**	
78 Reprises sur provisions	**0**	
013 Atténuations de charges	**167 108**	Subventions sur salaires Indemnisation arrêts maladie
TOTAL	**12 374 216**	

DEPENSES INVESTISSEMENT – BP 2026		
041 Opérations patrimoniales	**1 640 000**	Intégration des études et de l'investissement dans l'actif
13 Subvention d'investissement	**75 000**	Remboursement des particuliers sur travaux d'extension (la participation est demandée à la signature du devis.Lors de la facture de solde, les particuliers sont remboursés du trop-perçu)
16 Remboursement du capital des emprunts	**425 000**	
20 immobilisations incorporelles	**370 000**	Etudes réseaux – EP et conventions de servitude
204 Subventions d'équipement versées	**790 000**	AAP rénovation énergétique des bâtiments – programme SIVOS – aides branchements électriques
21 immobilisation corporelles	**94 400**	Matériel SICECO (mobilier, véhicules, téléphonie…)
23 immobilisations en cours	**10 970 000**	Ombrière SICECO 100 000 € Réseaux 5 445 000 € Eclairage public 4 675 000 € Communication électroniques 750 000 €
27 immobilisations financières	**950 000**	Participation du SICECO à la SEML (Capital ou CCA)
45 opérations pour comptes de tiers	**605 000**	Travaux réseaux pour tiers Programme ACC/ACI
TOTAL	**15 919 400**	

RECETTES INVESTISSEMENT – BP 2026		
021 Virement section de fonctionnement	**2 024 400**	Financement de l'investissement par l'excédent de fonctionnement
040 Opérations patrimoniales	**800 000**	Intégration des études et de la TVA dans l'actif
10 Dotations et fonds divers	**1 100 000**	FCTVA
13 Subventions d'investissement	**6 650 000**	FACE 1 600 000 € Participation des adhérents aux travaux (4 150 000 €) Article 8 (550 000 €) Part couverte par le tarif (300 000 €) Particuliers (50 000 €)
16 Emprunt	**1 960 000**	Emprunt d'équilibre dans l'attente de l'affectation des résultats
23 Immobilisations en cours	**15 000**	
27 autres immobilisations financières	**1 100 000**	Récupération TVA auprès ENEDIS pour travaux sous MO SICECO
45 opérations pour comptes de tiers	**605 000**	Travaux réseaux pour tiers Programme ACC/ACI
TOTAL	**15 919 400**	

CLE	Commune	N° Affaire	TYPE	Intitulé	Coût Total H.T.	Participation SICECO	Montant H.T. (reste à charge commune)
2	ALOXE CORTON	ER/386/E	ER	Enfouissement des réseaux Rue des Caillettes	60 308,00	36 185,00	24 123,00
6	ANCEY	EP/1627/C	EP	Rénovation des projecteurs du parking rue Basse	1 496,80	748,40	754,16
8	CORROMBLES	EP/1452/B	EP	rénovation EP Commande A	27 561,76	12 524,71	15 046,17
6	CUSSEY LES FORGES	EP/1507/C	EP	Rénovation des luminaires en leds rue de Fonegrive et des Routoirs (2ème tranche)	19 726,73	9 390,69	10 341,80
5	EPAGNY	TB/476/C	TB	Viabilisation rue du Bois	14 214,00	9 476,00	4 738,00
7	LAIGNES	EP/1568/B	EP	extension EP rue du verger	3 101,84	930,55	2 171,53
4	LONGCHAMP	EP/1455/D	EP	Rénovation EP en LED secteur Est	19 079,81	9 131,92	9 954,85
2	MEURSANGES	TB/462/E	TB	Extension BT pour viabilisation parcelle Rue de Verdun	8 491,32	5 660,88	2 830,44
11	MONTAGNY LES SEURRE	EP/1356/D	EP	Rénovation luminaires secteur Nord	16 313,97	8 025,59	8 294,38
7	MONTIGNY SUR AUBE	EP/1570/B	EP	extension EP rue du pont	3 578,53	1 073,56	2 504,97
8	POUILLENAY	EP/1429/B	EP	rénovation EP (1ère tranche)	35 734,99	15 220,50	20 526,49
8	PRECY SOUS THIL	EP/1236/B	EP	rénovation EP route de Dijon	43 156,00	17 446,80	25 715,12
8	SAINT REMY	EP/1546/B	EP	rénovation EP (3éme tranche)	34 251,14	14 775,34	19 475,80
2	SAINTE MARIE LA BLANCHE	ER/162/E	ER/EP	dissimulation BT Rue de la Garenne sur poste LA FOREST	109 611,00	61 526,00	48 085,00
6	TARSUL	EP/1533/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes	31 947,04	14 084,11	17 868,69
6	VAL SUZON	EP/1577/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes (tranche 2)	15 994,90	7 897,96	8 102,70

ANNEXE A LA DELIBERATION n° 048-26-DEL

Liste récapitulative des redevances incitatives à reverser par le SICECO au titre de la compétence optionnelle gaz

Code INSEE	CLE	Communes	Adhésion au SICECO	Redevance incitative à reverser (Calculée sur la base de la R1 perçue au titre l'année d'adhésion)
21037	1	AUXEY-DURESSES	2023	549,20
21150	1	CHASSAGNE MONTRACHET	2008	679,60
21196	1	CORPEAU	2008	1 028,00
21428	1	MONTHELIE	2008	431,10
21461	1	NOLAY	2008	1 238,20
21492	1	POMMARD	2008	727,10
21512	1	PULIGNY-MONTRACHET	2023	698,00
21582	1	SANTENAY	2024	1 130,30
21712	1	VOLNAY	2008	601,00
21001	2	AGENCOURT	2008	594,50
21010	2	ALOXE CORTON	2024	448,30
21086	2	BLIGNY LES BEAUNE	2008	1 176,60
21110	2	BROCHON	2023	831,20
21133	2	CHAMBOLLE MUSIGNY	2008	528,90
21173	2	CHOREY-LES-BEAUNE	2024	827,50
21185	2	COMBERTAULT	2008	677,30
21186	2	COMBLANCHIEN	2008	770,20
21200	2	COUCHEY	2008	1 126,60
21265	2	FIXIN	2023	859,10
21267	2	FLAGEY ECHEZEAUX	2008	704,60
21295	2	GEVREY CHAMBERTIN	2008	2 262,80
21297	2	GILLY LES CITEAUX	2008	835,10
21606	2	LADOIX SERRIGNY	2008	1 531,80
21347	2	LEVERNOIS	2008	637,60
21423	2	MONTAGNY LES BEAUNE	2008	902,30
21442	2	MOREY SAINT DENIS	2008	809,00
21464	2	NUITS SAINT GEORGES	2008	3 896,80
21506	2	PREMEAUX PRISSEY	2008	583,80
21558	2	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	2023	1 039,00
21590	2	SAVIGNY LES BEAUNE	2008	1 296,70
21616	2	TAILLY	2024	476,30
21684	2	VIGNOLES	2008	1 065,70
21714	2	VOSNE ROMANEE	2008	626,80
21716	2	VOUGEOT	2008	466,90
21005	3	AISEREY	2008	1 292,80
21048	3	BARGES	2008	718,90
21103	3	BRAZEY EN PLAINE	2008	1 825,90
21191	3	CORCELLES LES CITEAUX	2008	901,00
21319	3	IZEURE	2008	865,60
21353	3	LONGECOURT-EN-PLAINE	2023	1 150,90
21458	3	NOIRON SOUS GEVREY	2012	1 084,50
21532	3	ROUVRES EN PLAINE	2021	1 286,20
21586	3	SAULON LA RUE	2008	825,40
21632	3	THOREY EN PLAINE	2008	983,20
21016	4	ARCEAU	2008	910,40
21126	4	CESSEY SUR TILLE	2017	713,50
21261	4	FAUVERNEY	2008	863,20
21351	4	LONGCHAMP	2008	1 148,40
21352	4	LONGEAULT PLUVAULT	2008	1 409,80
21388	4	MARLIENS	2008	717,20
21487	4	PLUVET	2023	616,60
21496	4	PONTAILLER SUR SAONE	2008	1 155,90
21623	4	TART	2008	1 183,50
21656	4	VARANGES	2012	816,30
21713	4	VONGES	2008	565,20
21027	5	ASNIERES LES DIJON	2019	1 220,00
21290	5	GEMEAUX	2024	1 119,80
21317	5	IS SUR TILLE	2008	3 116,50
21383	5	MARCILLY SUR TILLE	2008	1 519,00
21391	5	MARSANNAY LE BOIS	2008	969,30
21599	5	SELONGEY	2008	1 988,90
21408	6	MESSIGNY ET VANTOUX	2022	1 454,60
21591	6	SAVIGNY LE SEC	2018	947,80
21008	8	ALISE SAINTE REINE	2021	657,30
21212	8	CREPAND	2008	516,90
21404	8	MENETREUX LE PITOIS	2008	625,00
21603	8	SEMUR-EN-AUXOIS	2024	3 165,20
21663	8	VENAREY LES LAUMES	2008	2 220,70
21054	10	BEAUNE	2017	13 665,60
21028	11	ATHEE	2008	888,90
21131	11	CHAMBLANC	2008	648,30
21138	11	CHAMPDOTRE	2014	834,70
21239	11	ECHENON	2008	833,60
21356	11	LOSNE	2008	1 350,60
21554	11	SAINT-JEAN-DE-LOSNE	2024	892,80
21577	11	SAINT USAGE	2008	1 314,20
21609	11	SOIRANS	2008	630,90
21639	11	TILLENAY	2008	809,80
21647	11	TRUGNY	2008	386,10
21699	11	VILLERS LES POTS	2008	1 248,90
TOTAL				**96 117,70**

RÉUNION DE BUREAU DU 08/06/2026

Annexe à la délibération

APPEL A PROJETS "RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES BATIMENTS COMMUNAUX OU COMMUNAUTAIRES"

COMPLÉMENT A LA PROGRAMMATION DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 20/02/2026

CLÉ	N° de dossier	Commune	CEP	Bâtiment	Description du projet	Montant total travaux (HT)	Dépense éligible (HT)	Taux de subvention (selon reversement taxe TCCFE)	Montant prévisionnel aide SICECO (50% HT ou plafond de 30 000 € + bonus de 5 000 à 25 000 €)	Montant maximal aide SICECO
3	AAP-296-E	VILLY LE MOUTIER	AR	Ecole	Mise en place de volets roulants	12 793,16	12 793,16	50%	6 396,58	30 000,00
		1				12 793,16	12 793,16		**6 396,58**	

REUNIONS DES CLE
30 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE

MAJ 03/07

CLE	PRESIDENT	DATE	HEURE	LIEU
5	Nicolas URBANO	JEUDI 1 OCTOBRE	18h00	CHAIGNAY ?
4	Hugues ANTOINE	LUNDI 5 OCTOBRE	18h30	*à déterminer*
2	Dominique DUPONT	MERCREDI 7 OCTOBRE	18h00	MOREY SAINT DENIS
9	Christine SEGUIN-VOYE	JEUDI 8 OCTOBRE	18h30	VITTEAUX
11	Pascal PETOT	VENDREDI 9 OCTOBRE	18h00	SEURRE
3	Pascal GRAPPIN	LUNDI 12 OCTOBRE	18h00	*à déterminer*
6	Patrick DUTHU	MERCREDI 14 OCTOBRE	18h30	SAINT SEINE L'ABBAYE
1	Jean-Noël MORY	JEUDI 15 OCTOBRE	18h00	BLIGNY SUR OUCHE
12	Luc BAUDRY	VENDREDI 16 OCTOBRE	14h00	DIJON
10	Stéphane DAHLEN	VENDREDI 16 OCTOBRE	17h30	BEAUNE
7	Claude FONTAINE	LUNDI 19 OCTOBRE	18h30	CHAMESSON
8	Éric SKLADANA	MARDI 20 OCTOBRE	18h00	SEMUR EN AUXOIS